

(Winham, 1998). Les premiers cycles du GATT étaient principalement constitués de négociations tarifaires réciproques coordonnées par des fonctionnaires supérieurs. Les ministres ne se sont réunis que rarement sous les auspices du GATT entre la Conférence de la Havane de 1948, qui a ratifié la charte de l'OIC, et le lancement des négociations du cycle Kennedy en 1964³. Ce n'est qu'à la réunion ministérielle de 1973 à Tokyo, qui a donné le coup d'envol au cycle des négociations commerciales multilatérales de Tokyo, qu'ils se sont réunis de nouveau. Neuf ans plus tard, à la réunion ministérielle du GATT de 1982, la fragmentation du système était devenue une préoccupation majeure. Malgré son but premier de donner une orientation générale au système⁴, cette réunion n'a toutefois pas permis d'élaborer un nouveau programme de négociations. À la réunion ministérielle de Punta del Este de 1986 qui a été le point de départ du cycle d'Uruguay, les ministres ont convenu que le Comité des négociations commer-

³ Les parties contractantes du GATT se sont réunies au niveau ministériel en 1957, une rencontre illustre pour avoir été à l'origine du rapport Haberler, et de nouveau en mai 1963 pour lancer le cycle Kennedy (les négociations proprement dites ont été engagées à l'occasion de la Conférence ministérielle du GATT de mai 1964). Voir le document d'information de l'OMC sur le Symposium de haut niveau sur le commerce et le développement, Genève, 17 et 18 mars 1999, pp. 12-13. Également, il n'était pas exclu que des ministres mènent des délégations à des sessions des parties contractantes; par exemple, le ministre canadien des Affaires extérieures et du Commerce C.D. Howe a dirigé la délégation canadienne à la Huitième Session des parties contractantes à Genève, en septembre 1953. Voir *Note du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le Cabinet*, Ottawa, 4 septembre 1953, Documents relatifs aux relations extérieures du Canada, vol. #19 - 422.

⁴ La participation des ministres aux sessions des Parties contractantes du GATT dans le but de donner une impulsion politique au système n'était toutefois pas entièrement nouvelle. Cette pratique était, par exemple, déjà courante en 1956, ainsi qu'en témoignent les arguments présentés en faveur de la présence d'un ministre canadien à la Onzième Session des parties contractantes, en octobre 1956 : [TRADUCTION] « Certains ont proposé que la présence de ministres à l'occasion de cette session contribuerait à accroître le prestige et l'efficacité du GATT. ». Voir *Note du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le Cabinet*, Ottawa, 2 octobre 1956, Documents relatifs aux relations extérieures du Canada, volume #23 - 810. Tous mes remerciements à Dan Ciuriak pour avoir porté ces réunions ministérielles à mon attention.